

15 JUL. 2024

*Les Hôpitaux
Universitaires
de STRASBOURG*

A5c/ 714 /24

DECISION PORTANT DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR GENERAL,

- VU le code de la santé publique,
- VU le code général de la fonction publique,
- VU le décret du Président de la République, en date du 8 février 2024, portant nomination de Monsieur Samir HENNI comme Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg,
- VU la décision A6a/716/24 du 1^{er} juillet 2024 portant affectation de Monsieur Jérôme LEFAKIS, Directeur adjoint.

DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée, de manière permanente, à Monsieur Jérôme LEFAKIS, Directeur adjoint, en charge de la Direction de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers, pour signer, en son lieu et place, l'ensemble des actes relevant de la Direction de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'exclusion des marchés, bons de commande et liquidations supérieurs à 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) hors taxes.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme LEFAKIS, Directeur adjoint, Madame Martine FAUCHERAND, adjointe des cadres, et Madame Delphine BRUDER, adjointe administrative, sont habilitées à signer en lieu et place les courriers de réponses aux usagers en cas de réclamations et de demandes d'accès au dossier médical.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.



Samir HENNI
Directeur Général des H.U.S.

Copies :

- J. LEKAKIS
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au RAA)
- ARS DT Bas-Rhin
- TP HUS
- BAC